





Strasbourg, 22 janvier 2013

EPAS (2013) 2rev

### Accord partiel élargi sur le Sport (APES)

# Séminaire sur la Justice sportive et les Droits de l'homme

coorganisé par le Conseil de l'Europe et l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg

le 14 février 2013 de 10h30 à 17h30

### Fiche d'information

### **Organisateurs**

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe et l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg

### Arrière-plan

Le séminaire se concentrera sur la coexistence des systèmes disciplinaires du mouvement sportif et des législations (et plus particulièrement sur les mécanismes de protection des droits de l'homme). Au cours des dernières années, un nombre croissant de situations et d'affaires ont mis en évidence des conflits potentiels ou réels entre le déroulement de compétitions et les mesures provisionnelles prises par les tribunaux civils (par ex. l'affaire du F.C. Sion). Par ailleurs, la conformité des règlements aux exigences en matière droits de l'homme est parfois mise en cause (par ex. traitement de données personnelles à des fins de contrôles anti-dopage). Enfin, la coopération est parfois difficile à établir entre les autorités disciplinaires du mouvement sportif et les autorités judiciaires publiques dans des affaires traitées par les deux systèmes (par ex. une affaire pénale de corruption doublée d'une affaire disciplinaire de manipulation des résultats sportifs). L'objectif du séminaire est d'établir un dialogue sur ces questions entre des spécialistes des mécanismes de protection des droits de l'homme, en particulier la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), et des spécialistes des mécanismes de la justice sportive, notamment le Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Le séminaire doit tenter de donner une image globale de la situation et non pas focaliser sur des cas particuliers.

L'APES prévoit de compléter le séminaire par une table ronde, le 15 février 2013, qui réunirait des experts gouvernementaux issus de ses Etats membres et servirait à rassembler des informations sur la façon dont les conflits potentiels entre le droit du sport et le droit public sont évités et traités dans les différents Etats.

Dans un esprit de dialogue et de coopération entre les autorités publiques et le mouvement sportif, l'APES et l'Institut international des droits de l'homme ont uni leurs efforts pour organiser ce séminaire d'experts sur la justice sportive et les droits de l'homme.

### **Objectifs**

- 1. Promouvoir le dialogue entre la justice sportive et les systèmes judiciaires des Etats, à l'échelle internationale.
- 2. Sensibiliser les différentes autorités et le mouvement sportif sur les questions actuelles en matière de sport et de droits de l'homme, afin de garantir la plus grande conformité possible des procédures de justice sportive avec les droits fondamentaux.
- 3. Analyser les conditions d'une meilleure définition des rôles complémentaires et d'une éventuelle coopération entre les procédures disciplinaires du secteur du sport et les procédures des tribunaux nationaux.

### Eléments du programme et méthodologie

Le programme inclura des présentations d'experts, des contributions déterminantes de la part de professionnels de terrain de premier ordre ainsi que des débats avec les participants.

L'événement sera organisé autour de quatre thèmes:

- 1. Coordination des réglementations des autorités publiques dans le secteur du sport
- 2. Coordination des voies de recours juridiques dans le secteur du sport
- 3. Indépendance de la justice dans le secteur du sport
- 4. Droits de l'homme dans le secteur du sport

Chaque thème sera présenté par un chercheur (un rapporteur) et sera mis en perspective par une personne confrontée au problème (un discutant).

#### Résultats

Les résultats du séminaire ainsi que les présentations faites par les rapporteurs et les entretiens avec les orateurs seront publiés dans le "Journal européen des droits de l'homme" (en anglais ou en français). Ils pourront servir de point de départ à de futures mesures qui permettront d'aborder ces questions avec des politiques plus adaptées, de nouvelles normes et des initiatives en matière de recherche scientifique ou de contrôle.

Les résultats du séminaire pourront également être exploités par les institutions gouvernementales, les organisations sportives et les instituts de recherche.

### Date et lieu

14 février 2013 10h30 – 17h30

Conseil de l'Europe Bâtiment AGORA – salle GO1 1, quai Jacoutot F-67000 STRASBOURG

# Programme préliminaire

10:30	Inscription des participants	
11:15	Séance d'ouverture	
	Conseil de l'Europe	Thorbjørn Jagland, Secrétaire général
	-	(à confirmer)
	Mouvement olympique	Denis Oswald, membre du CIO,
		Président de la Fédération
		internationale des sociétés d'aviron
	<ul> <li>Institut International des Droits de</li> </ul>	Sébastien Touzé, Secrétaire général de
	l'Homme	l'institut
12:00	Cocktail déjeunatoire	
13:30	Discours d'introduction	Frédéric Thiriez, Avocat aux Conseils
		et Président de la ligue française de
		football (France)
	1. Coordination substantielle et procédurale	des règles en matière de sport
14:00	1.1 Coordination des règlementations des	Rapporteur : Simon Gardiner, maître
	autorités publiques dans le sport	de conférences en droit du sport,
		Leeds Metropolitain University (R.U.)
14:20		Discutant : (à confirmer)
14:30	1.2 Coordination des voies de recours	Rapporteur : Charles Dudognan,
	juridiques dans le sport	Directeur Général du Centre de Droit
		et d'Économie du Sport (CDES),
		Limoges (France)
14:50		Discutant : Emilio A. García Silvero,
		Chef du département Discipline et
		Intégrité de l'UEFA, arbitre au
		Tribunal Arbitral du Sport (TAS)
15:05	Séance de questions - réponses	
15:20	Pause café	
	2. Aperçu des contentieux dans le sport à la lumière des procédures de la Cour	
15.45	européenne des droits de l'homme	D. A. M. (1', D. 1
15:45	2.1. Indépendance de la justice sportive	Rapporteur : Matthieu Reeb,
16.05		Secrétaire général du TAS
16:05		Discutant : Antonio Rigozzi, avocat et
1 < 20		professeur, Genève (Suisse)
16:20	2.2. Contentieux dans le sport et droits de	Rapporteur : Daniel Rietiker,
	l'homme : introduire une requête en matière	administrateur à la CEDH, Division
	de sport à Strasbourg : possibilités, risques et	chargée des requêtes
16.40	obstacles	
16:40		Discutant : Nathalie Korchia, avocate,
16.50		Paris (France)
16:50	Séance de questions - réponses	04 2 70 20 21 22 11
17:10	Conclusions et clôture du séminaire	Sébastien Touzé, Secrétaire général de
		l'Institut
		Stanislas Frossard, Secrétaire exécutif
17.20	Clâtura	de l'APES
17:30	Clôture	

Le programme final sera envoyé à l'approche du séminaire.

### Langues de travail

Anglais et français

### **Participants**

Représentants des autorités publiques et d'organisations sportives traitant des questions juridiques :

- Fonctionnaires des Ministères du Sport
- Juges ou fonctionnaires judiciaires
- Arbitres sportifs
- Etc.

Le séminaire rassemblera jusqu'à 40 participants de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et des Etats membres de l'APES.

## Conditions de participation

- La participation au séminaire est gratuite.
- Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des participants

### Visas

- Il incombe aux participants de vérifier s'ils doivent se procurer un visa et, le cas échéant, faire le nécessaire avant leur départ.
- Le Conseil de l'Europe pourra préparer des notes officielles pour les participants sélectionnés nécessitant un visa. Les frais de visa sont à la charge des participants.

### **Inscription et participation**

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire <u>jusqu'au 10 février 2013</u> en remplissant le formulaire d'inscription joint à la fiche d'information.

Les modalités d'inscription seront également publiées sur le site internet de l'APES et communiquées par l'intermédiaire des membres du Comité de direction et du Comité consultatif de l'APES.

### **Information**

Pour de plus amples informations sur le programme, voir les sites web www.coe.int/epas et www.iidh.org.

### Contact

Pour tout renseignement ou question, veuillez contacter le Secrétariat de l'APES au Conseil de l'Europe :

Mme Caroline Larghi Avenue de l'Europe F-67075 STRASBOURG Cedex

Tel: +33 (0)3 88 41 34 29

E-mail: caroline.larghi@coe.int